

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 8 décembre 2021

Compte-rendu

La séance est ouverte à 17h08 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Brigitte Louichon ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Oudom représentée par Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Manuel Bächtold

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Hugues François ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre : aucun représentant présent ou représenté.

Collège E : Représentants des autres personnels

Monsieur Altimira Fernand représenté par Madame Éliette Blatché ; Madame Éliette Blatché ;

Collège F : Usagers

Madame Elise Besson ; Monsieur Julien Bouteille ; Monsieur Baptiste Colom-Canals ; Madame Stessy Da Costa Estèves ; Monsieur Pierre Debrosse représenté par Monsieur Julien Bouteille ;

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet ; Monsieur Marc Rosenzweig ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Madame Elisabeth Bautier ; Madame Christine Vergnolle-Mainar représentée par Mme Fauvin;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Madame Anne Fraïsse, Monsieur Pascal Noguès ; Monsieur Jean-Patrick Respaut ;

Invités présents à la séance.

Madame Valérie Bouchet ; Monsieur Christophe Iung ; Madame Valérie Munier ; Madame Louise Nyssen ; Monsieur Éric Favard ; Monsieur Sylvain Olivier ; Monsieur Franck Salaün ; Madame Marie-Christine Munoz-Levi ;

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Madame Elise Besson est désignée secrétaire de séance.

1. Accueil des nouveaux membres du conseil suite au renouvellement du collège des usagers

Présents :

Madame Élise Besson : M2 MEEF 1^{er} degré FSTG Hérault affectée à mi-temps à l'école Garibaldi en CM1. Mme Besson est en reconversion professionnelle précédemment ingénieure territoriale.

Monsieur Baptiste Colom-Y-Canals : M2 MEEF 2nd degré FSTG HG, M. Colom-Y-Canals est en reconversion professionnelle, il était précédemment professeur d'histoire à l'école de l'air, relevant du ministère des armées.

Visio :

Monsieur Julien Bouteille : M2 MEEF 1^{er} degré FSTG Gard. M. Bouteille est également en reconversion professionnelle, travaillant précédemment en milieu associatif au comité départemental de Volley.

Madame Stessy Da Costa Esteves : DU 1^{er} degré FSTG Gard. Mme Da Costa Esteves est en reconversion professionnelle, précédemment gérante d'une salle de sport.

Absents mais excusés (des problèmes de connexion ayant rendu impossible leur participation)

Madame Fanny Badoc : M2 MEEF 1^{er} degré FSTG Hérault.

Monsieur Pierre Debrosse : DU 1^{er} degré FSTG Gard

2. Avis sur le procès-verbal du Conseil de l'INSPE du 11 octobre 2021

Vote sur le point 2 : Le procès-verbal du 11 octobre 2021

- Refus de prendre part au vote :
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 18

3. Avis sur le budget propre intégré de l'INSPE

Monsieur Christophe Jung souligne que le budget propre intégré est sensiblement semblable à celui de l'an dernier. Il indique également qu'à partir de 2022/23, un nouveau modèle économique devra être mis en place pour l'INSPE puisque les universités toucheront les droits d'inscription de tous les étudiants de M2 alors qu'actuellement le budget de l'INSPE était abondé par les compensations des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires, compensations affectées à l'université portant l'INSPE. Un nouvel modèle économique devra être mis en place afin que l'INSPE remplisse ses missions. (*Diapositives de 9 à 12*)

Vote sur le point 3 : Avis sur le budget propre intégré de l'INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 18

17h22 Arrivée de Monsieur Hugues François et de Monsieur Marc Rosenzweig

4. Approbation de la composition de la commission recherche

Monsieur Christophe Iung présente les évolutions de la composition de la commission recherche tenant compte de la nouvelle structuration des laboratoires et de la création de laboratoires dans le cadre de la nouvelle accréditation du site. M. Iung rappelle que la constitution de cette commission recherche est inscrite dans le règlement intérieur de l'INSPE et intègre, depuis sa création en 2016, des représentants des acteurs de la recherche en éducation et formation et deux représentants du rectorat. La commission lance les appels à projet, sélectionne les dossiers, décide de l'affectation des moyens et rend compte au conseil de l'INSPE de ce qui a été fait. Elle organise des journées d'études. Elle a joué un rôle essentiel lors de la réponse à l'appel à projet PIA 3 en 2019. La proposition de la nouvelle composition de cette commission a été préalablement discutée lors de la précédente réunion de la commission recherche.

Monsieur Iung rappelle que le ministère a considéré, après l'examen du dossier d'accréditation, que le rôle joué par l'INSPE dans le domaine de la recherche et de la formation faisait partie des atouts de notre INSPE. De plus, Monsieur Iung rappelle que dans le dossier d'accréditation, validé par les 4 universités et l'Etat, l'un des cinq axes stratégiques de l'INSPE concernait la recherche et plus précisément le développement et le soutien de nouvelles actions de recherche liant la communauté scientifique et les acteurs de terrain. Monsieur Iung salue le travail de cette commission recherche qui travaille dans un très bon état d'esprit jugeant les projets sur la base de deux expertises évaluant la qualité scientifique du projet et l'adéquation à l'appel.

Toutes les équipes de laboratoire (diapositive 17) développant des recherches sur des questions d'éducation et de formation sont représentées dans la commission recherche. Cette composition, conformément au règlement intérieur, doit être validée par le conseil de l'INSPE.

Madame Nadette Fauvin a assisté à la journée recherche de l'INSPE le lundi 30 novembre 2021 et indique avoir été très intéressée par toutes les présentations et avait trouvé très pertinent que des représentants du rectorat notamment de la DAFPEN puissent y assister.

Monsieur Christophe Iung remercie Monsieur Marc Rosenzweig qui a fait un travail important depuis le début de l'ESPE/INSPE pour mettre en place un dispositif permettant d'établir un lien entre les équipes de recherche et les écoles et établissements scolaires ainsi que Monsieur Christophe Mauny, lui-même un chercheur, pour son soutien.

Monsieur Jean-Patrick Respaut interroge quant à la présence d'un représentant de l'IRES et du CEDRHE. Il préférerait que l'on puisse se recentrer sur la définition de ce qu'est un laboratoire de recherche, reconnu au sein des établissements et qui a été reconnu au titre de l'accréditation dans le cadre du contrat à venir. Dans ces conditions Monsieur Jean-Patrick Respaut n'est pas favorable à la composition telle qu'elle vient d'être présentée.

Monsieur Iung répond que le CEDRHE a toujours fait partie de la commission recherche car le CEDRHE joue un rôle historique et d'avenir, notamment au niveau de la faculté d'éducation. Chacun reconnaît le rôle de l'IRES afin de développer des recherches actions liant universitaires et acteurs de terrain. L'IRES s'est récemment transformé en IRES afin d'élargir son spectre d'action à toutes les sciences. Il a été acté que pendant 3 ans, la structure IRES continuerait à exister au sein de l'IRES. Il a semblé naturel de replacer l'IRES par l'IRES dans la composition de la commission recherche, intégrant ainsi ce nouveau spectre scientifique. Monsieur Iung rappelle que cette proposition de commission recherche a été validée par l'actuelle commission recherche qui comprend plusieurs membres ou invités du conseil de l'INSPE présents aujourd'hui. La place de ces structures aux côtés des laboratoires et de représentants du rectorat est importante : cela répond à ce qui est inscrit dans le dossier d'accréditation, c'est-à-dire ouvrir le partenariat avec le rectorat et des acteurs de terrain ce que l'IRES réalise depuis plus de 40 ans, leur expertise étant importante en la matière.

Madame Valérie Munier entend l'argument de M. Respaut. Lors des discussions pour le renouvellement au sein de la commission recherche nous étions d'accord pour que les deux structures (CEDRHE et IRES) soient représentées même si effectivement leur statut n'est pas celui d'un laboratoire de recherche. Le CEDRHE n'est certes pas un laboratoire de recherche, mais un fond documentaire de manuels et de publications liés à

l'éducation. Il semblait pertinent, dans la mesure où l'on avait un centre dédié à la recherche sur l'histoire de l'enseignement, de l'intégrer dans la commission recherche. C'est un lieu de recherche sur les questions de formation et d'éducation.

Pour l'IRES, Mme Munier considère qu'il a sa place dans la commission pour tout ce qu'il peut apporter dans le domaine des recherches actions tirant profit de l'expérience de l'IREM. Les activités de l'IRES en ce sens débouchent sur la formation des enseignants et la publication de ressources dans des revues d'interface. C'est un lieu où se développent des recherches actions qui associent des chercheurs et des enseignants. C'est ainsi un lieu d'interface entre la recherche la formation et le terrain qui existe depuis longtemps, qui a une culture ancienne, des modes de fonctionnement qui ne peuvent qu'enrichir la commission recherche.

Mme Munier est d'accord pour ouvrir la commission à d'autres structures jouant le rôle d'interface entre recherche et formation dans d'autres composantes. On peut penser à la BSD qui produit des ressources pour les enseignants en s'appuyant sur la recherche. Mme Munier préférerait être dans une politique inclusive plutôt que d'exclure des chercheurs. L'important c'est d'avoir les institutions, les laboratoires de recherche et les lieux qui permettent de travailler à l'interface entre recherche/formation/terrain.

Madame Brigitte Louichon est globalement d'accord avec la remarque de Monsieur Jean-Patrick Respaut. L'IRES n'a pour l'instant aucune diffusion de recherche et visibilité. C'est un département de la faculté des sciences dont la finalité est d'alimenter la formation comme tous les départements disciplinaires de la faculté d'éducation. Il faut resserrer la commission recherche autour des structures de recherche même si c'est très pertinent que la DAFPEN intègre la commission.

Madame Louise Nyssen précise que l'IRES est un département de création récente (septembre 2021) qui s'est créé autour de l'IREM. Il y a une extension du champ des activités à d'autres sciences mais on continue à faire les mêmes recherches qu'à l'IREM. L'IRES rassemble des enseignants de l'éducation nationale, des IPR, des IEN pour réfléchir à la façon d'améliorer l'enseignement sur le terrain, c'est de la recherche action. Des articles dans des revues d'interfaces sont publiés. L'IRES n'est pas encore visible sur la toile car le site web n'est pas encore réalisé, mais ce sera le cas bientôt : la faculté des sciences est en train de s'en occuper.

Madame Valérie Munier est tout de même favorable pour garder un représentant de l'IRES. Elle indique que ce qui change c'est qu'effectivement que l'IRES est devenu un département de la faculté de sciences et elle admet qu'effectivement ce changement de statut peut poser un problème qui n'a pas été envisagé lors des échanges au sein de la commission recherche. L'IRES a plusieurs missions dont celle de l'ancien périmètre des IREM élargi aux sciences et c'est sur ce volet des missions de l'IRES que sa participation à la commission recherche serait pertinente. C'est un lieu fort de recherche action et d'interface entre recherche/formation/terrain.

Madame Louise Nyssen rajoute que c'est un changement administratif de statut pour pouvoir continuer à exister. Les missions de recherches actions n'ont pas changé. Elle est d'accord pour être inclusif. Le rôle de l'INSPE est de coordonner tout ce qui se fait dans les différentes universités et composantes sur le sujet de l'enseignement et de la formation des enseignants.

Monsieur Marc Rosenweig confirme la coopération entre l'IREM (parle au passé donc IREM) et le rectorat, et également la notion de recherche action mise en place depuis de nombreuses années. Ces recherches actions sont suivies par la CARDIE et le rectorat. D'un point de vue financier le rectorat ainsi que le ministère abondent pour faciliter ces recherches actions. Monsieur Marc Rosenweig est favorable pour accueillir dans la commission la contribution les idées et les actions de l'IRES à venir.

Monsieur Jean Patrick Respaut précise qu'il est très important pour la commission recherche que ce soit les laboratoires qui sont portés par les établissements qui soient mis en avant par rapport à leurs reconnaissances et notamment par rapport à tout ce qui peut se faire vis-à-vis de l'extérieur. Monsieur Jean Patrick Respaut pense que ce point n'est pas arrivé à maturité. Il souhaiterait que le vote soit reporté à un prochain conseil de l'INSPE. Aujourd'hui la constitution de cette commission recherche n'est pas satisfaisante.

Madame Nadette Fauvin attire l'attention sur le fait que dans la commission recherche il y a aussi des personnes qui ne sont pas des chercheurs ni des représentants des laboratoires. (Diapositive 16). Dans le dossier d'accréditation il y a une modification qui est assez emblématique visant à renforcer les liens entre recherche/terrain/formation initiale et continue. Deux questions doivent être posées pour la constitution de cette commission, d'une part quels sont les objectifs finaux de cette commission pour la formation et aussi pour leur rayonnement de la recherche et d'autre part a-t-on balayé l'ensemble des partenaires qui doivent être dans cette commission ?

Monsieur Christophe Iung partage les propos de Madame Nadette Fauvin et rappelle l'axe stratégique de notre dossier d'accréditation : soutenir, à côté de projets de recherche dans le cadre de la formation et l'éducation, des projets de recherche action liant la recherche et des acteurs de terrain, en vue notamment d'enrichir la formation initiale et continue.

Madame Anne Fraïsse s'interroge sur le sens premier de ce débat. C'est une commission qui existe déjà. Tous les membres ne sont pas des enseignants chercheurs. On est en train de l'actualiser. Est-ce qu'actualisation veut dire exclusion ? Madame Anne Fraïsse n'est pas favorable à repousser le vote.

Madame Cécile Ouvrier Buffet ne comprend pas l'exclusion des IRES qui est un prolongement de l'IREM. Les IREM existent depuis 50 ans et l'appui sur la recherche est fondamental. C'est un lieu où sont nés la plupart des théories mathématiques en interaction avec le terrain.

Madame Brigitte Louichon rajoute que l'on est tous d'accord sur le rôle majeur des IREM dans la recherche en éducation formation dans le champ des mathématiques. La proposition de retarder le vote permettrait de reposer la question des objectifs et des finalités.

Madame Louise Nyssen confirme qu'il y a toujours un IREM pour trois ans encore.

Madame Valérie Munier reconnaît que les questions discutées n'ont pas été toutes abordées quand la nouvelle composition de la commission a été proposée par la commission recherche actuelle. Elle est favorable pour différer au prochain conseil le vote de la commission recherche.

Madame Louise Nyssen apporte des éclaircissements sur l'IRES. L'IREM s'est transformé en IRES dans une dynamique nationale. Le but c'est d'élargir ce qui se faisait pour les mathématiques aux autres sciences.

Madame Élisabeth Bautier ne comprend pas les débats. Il semble émerger 3 enjeux : les enjeux institutionnels, les enjeux internes peu compréhensibles de l'extérieur et la question du rôle de la fonction du périmètre de travail de la commission recherche. Les arguments soulevés ici brouillent le vote.

Madame Nadette Fauvin pense qu'il faut retravailler en commun sur les finalités de la commission. Il y a un débat entre la recherche fondamentale et la recherche action. Que veut-on pour les étudiants et leur formation ?

Madame Nadette Fauvin propose de repousser le vote.

Monsieur Christophe Iung est d'accord, mais rappelle que cela a été discuté longuement et qu'il y a eu un grand travail de réflexion au sein de la commission recherche.

Vote sur le point 4 : « Approbation de la composition de la commission recherche » est reporté

5. Informations du directeur

5.1 *Compte rendu des activités et projets de la commissions recherche.*

18h19 arrivée de monsieur Manuel Bächtold.

Madame Valérie Munier présente le bilan de la commission recherche, notamment les actions menées en 2021 (Diapositive 21). 12 projets ont été soutenus pour un montant de 10700 euros, projets abordant des sujets variés qui portaient sur tous les niveaux d'enseignement de l'école jusqu'à la formation des enseignants. Certains

projets étaient à l'initiative de chercheurs, d'autres d'acteurs de terrain. Ces projets ont été lancés tardivement, certains sont encore en cours. Le bilan ne pourra être réalisé qu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Madame Nadette Fauvin se réjouit de la variété des équipes de porteurs. Pour les professeurs et les cadres qui sont impliqués dans ces projets c'est une source de renouvellement professionnel et cela joue un rôle essentiel.

Madame Valérie Munier continue sur les actions à venir. 1) Deux appels à projets, un de recherche, qui associent plusieurs équipes sur des problématiques d'éducation et de formation, et l'autre sur l'articulation recherche/formation/terrain. 2) L'organisation au mois de mars d'une journée d'étude locale pour présenter le bilan des projets qui n'ont pas été présentés le 29 novembre 2021. 3) Relancer les journées d'Occitanie le 7 et 8 juin 2022 en donnant davantage de place aux doctorants. (Diapositive 23)

Madame Nadette Fauvin a apprécié la journée d'étude du 30 novembre et demande à ce que les diaporamas soient mis en ligne sur le site de l'INSPE pour valoriser le travail réalisé.

Madame Valérie Munier propose que ce soit mis sur le site web de l'INSPE dès qu'elle aura à sa disposition toutes les présentations. Cela peut éclairer les débats pour la composition de la commission recherche.

Monsieur Christophe Iung remercie madame Valérie Munier pour son action qui permet de dynamiser cette commission recherche, ainsi que les projets et les relations que l'on a avec les collègues de Toulouse.

5.2 Information sur l'évolution de la plate-forme TMM (Trouver Mon Master)

Monsieur Christophe Iung introduit ce point concernant la plate-forme TMM. Le ministère a décidé de transformer cette plateforme répertoriant tous les masters en plateforme d'inscription nationale à l'image de ParcoursSup. Pour l'instant le ministère n'a publié aucun texte. Le texte devait sortir le 11 décembre mais les informations ne seront connues que début janvier. Un conseil de l'INSPE sera réuni vendredi 7 janvier 2022 à 16 heures afin de donner un avis sur les capacités d'accueil et attendus à l'entrée des différents parcours de master MEEF.

Madame Louise Nyssen présente les différents points du TMM. (Diapositives 25-33).

Monsieur Christophe Iung explique que certaines disciplines sont en tension, c'est-à-dire trop de candidatures avec un concours difficile (EPS et CPE). Par contre, il y a des parcours qui manquent de candidats, les lettres, les mathématiques, sciences de l'ingénieur. La préoccupation c'est de faire en sorte que le nouveau système n'empêche pas les étudiants qui ont la capacité de réussir au concours d'intégrer nos masters MEEF.

Madame Elisabeth Bauthier demande si le cas particulier des masters MEEF qui débouchent sur un concours de recrutement de la fonction publique est pris en compte par le ministère.

Monsieur Christophe Iung répond que le ministère a travaillé avec les universités, les réseaux des VPCFVU et également avec le réseau des INSPE qui a montré les spécificités des masters MEEF. Tout le monde est toujours en attente d'un texte traitant de cette évolution de la plateforme TMM. L'un des points importants pour les étudiants c'est le nombre de choix qu'ils vont pouvoir réaliser. Les UFR de droit veulent que les étudiants n'aient la possibilité que d'un seul choix. Si les étudiants peuvent faire un grand nombre de vœux, les équipes pédagogiques vont craquer sous les dossiers, s'ils n'ont pas assez de choix, un nombre significatif d'étudiants ne trouveront pas de master. Le ministère s'orienterait vers 10 vœux par étudiant.

Madame Nadette Fauvin pense que c'est difficile d'aller plus loin dans la présentation tant que les textes ne sont pas parus.

Monsieur Jean-Patrick Respaut, présent à la réunion du réseau des VPCFVU en compagnie des trois VP CFVU du site (Mme Annick Truffert, Monsieur Sylvain Olivier et Monsieur Franck Salaün), fait le bilan de cette réunion. L'état qui est présenté aujourd'hui est l'état de connaissance actuel. Peu ou pas d'information sur la construction de la plateforme ont été données par le ministère. L'actuelle plateforme TMM en tant que telle va être conservée. Les informations remontées sur cette plateforme vont être déversées dans la future plateforme que l'on peut appeler « ParcoursSupMaster ». Le calendrier présenté par Madame Louise Nyssen est le

calendrier qui a été arrêté, ce qui veut dire que pendant tout le mois de décembre on a une certaine pression pour que les attendus soient sur la plateforme avant le 31 décembre mais l'université de Montpellier a fait un retour au ministère, signalant que les attendus ne seraient pas disponibles pour l'ensemble des masters à cette date. Aux dernières informations il faudrait que les attendus soient en place pour le 15 janvier 2022, pour que la plateforme puisse ouvrir le 1^{er} février. Le fonctionnement de cette plateforme reste une grande inconnue.

Un des points arrêtés c'est que les candidatures se feront au niveau des mentions. Le chiffre de 10 choix a été évoqué, ce serait un maximum. Des problèmes se posent car un certain nombre de formations souhaitent ouvrir l'ensemble des parcours présents dans une mention alors que d'autres sont plus restrictifs. C'est en train d'être arbitré.

En ce qui concerne les textes, on doit voter des attendus, des capacités d'accueil alors qu'il n'y a aucun texte réglementaire qui nous permette de les valider en tant que tel. On est dans une situation d'insécurité réglementaire par rapport à la mise en place de cette plateforme de candidature et l'on risque d'être confronté à un certain nombre de recours réglementaires auprès de tribunal administratif.

La plateforme de candidatures est une bonne idée pour une vision nationale par rapport au besoin réel. Ce qui a été dit au niveau du réseau de CPCFVU c'est qu'il y a autant de place en master que d'étudiants reçus en licence. Globalement l'ensemble des candidats de licence sont susceptibles d'être reçus en master. Le problème c'est que les propositions faites aux étudiants de licence peuvent ne pas correspondre à leurs vœux, car il y a beaucoup de disciplines en tension. On est confronté à la mise en place d'une réforme en extrême urgence avec des contraintes qui sont inconnues. La priorité sera de ne pas pénaliser les étudiants. La vision nationale n'est pas inintéressante mais cela aurait mérité un peu de réflexion avec une proposition d'une plateforme achevée, plutôt que quelque chose qui se met en place au fur à mesure. L'an dernier, M. Respaut indique que l'université de Montpellier a reçu 82 000 dossiers.

Madame Nadette Fauvin remercie le vice-président de porter à la connaissance du conseil ces éléments.

Madame Louise Nyssen met en garde contre le discours qui consiste à penser que tout étudiant trouvera une place dans un master puisqu'il y a autant de candidats à l'entrée des masters que de places. En fait, certains masters sont très demandés, d'autres beaucoup moins. Cela va mettre tout le monde en difficulté.

Monsieur Sylvain Olivier insiste sur la nécessité d'être rigoureux sur les attendus pour éviter les problèmes. L'absence d'algorithme montre un certain flou. On nous a expliqué qu'il y aurait moyen d'avoir des données chiffrées, plutôt à l'échelle des 5 premiers semestres. Ces données chiffrées seraient rentrées par le candidat. Il faudrait ensuite les vérifier avec les preuves après le classement. Ce sera très difficile d'avoir des données chiffrées à l'échelle de la matière car dans une même mention de licence, on ne va pas retrouver les mêmes UE suivant les universités.

Madame Annick Truffert qui était présente au séminaire des VP CFVU, confirme ce point sur le pré classement. On pourra faire appel à ces algorithmes au travers de documents spécifiques en demandant des éléments quantitatifs (moyenne des semestres par exemple). La difficulté vient du fait que les étudiants viennent d'horizons différents. Ils ont fortement insisté pour que les attendus soient votés afin de se prévaloir des recours. Les candidatures risquent d'être nombreuses et il faudra pouvoir justifier le fait d'écarter certaines candidatures. Le problème est que les candidats qui n'ont pas été acceptés en master n'ont pas toujours des profils en adéquation avec ce que l'on peut leur proposer. C'est un leurre de penser que l'on pourra appareiller les places en master et les étudiants de licence.

Madame Nadette Fauvin remercie pour ces éléments d'information.

5.3 Constitution du COSP reportée

(Diapositive 35)

5.4 Point sur la mise en stage des étudiants de Masters MEEF

Monsieur Christophe Jung présente la mise en stage des étudiants de M2 MEEF non lauréats en cette année complexe de transition et les principales difficultés rencontrées par les étudiants. Une réunion avec le rectorat aura lieu lundi 13 décembre au sujet des problèmes rencontrés cette année et des pistes que l'on pourra suivre l'an prochain. Une enquête auprès des étudiants réalisant un stage alternant a été lancée au niveau du premier et second degrés pour identifier les principaux problèmes rencontrés et les points positifs du dispositif mis en place.

Pour ce qui concerne la formation des fonctionnaires stagiaires 2022/23, le ministère n'a toujours apporté aucune réponse aux questions posées. La seule information dont nous disposons concerne les AED de préprofessionnalisation qui sont en M1 : il leur sera proposé de poursuivre leur mission pendant l'année de M2.

Madame Nadette Fauvin trouve ces informations très importantes pour pouvoir remonter les difficultés rencontrées sur le terrain ainsi que les questions restant actuellement sans réponse.

Madame Louise Nyssen interroge sur le salaire des AED en pré-professionalisation. Pour l'instant aucune réponse n'a été apportée à cette question.

Monsieur Pascal Noguès mentionne l'importance pour ces AED d'être affectés dans un établissement différent en M2 afin de travailler dans un nouveau contexte professionnel.

Madame Nadette Fauvin intervient pour rappeler que ces questions avaient déjà été soulevées au dernier conseil. Elles sont remontées au niveau national.

Monsieur Marc Rosenzweig fait un état des lieux des AED. Ce dispositif a été mis en place en 2019 en mathématiques puis en 2020 en lettres et anglais. Le dispositif concerne 42 étudiants. Cette année uniquement les étudiants de mathématiques en M1 sont en responsabilité de classe. La responsabilité est statutaire et ne peut être prise qu'à partir de la troisième année. Des problèmes émergent notamment en mathématiques en M1. Trois étudiants sont en difficultés sérieuses, dont un a démissionné fin octobre. Le dispositif présente des aspects satisfaisants, il prépare bien à la profession, mais on le saura de manière quantifiée qu'avec les résultats au concours et les résultats au master. En lettres en L2 un étudiant n'a pas été renouvelé car il n'a pas eu son année de L2.

Le problème qui se joue en M1 c'est de placer les étudiants en responsabilité de classe. Cela nécessite de prévoir plusieurs années à l'avance des besoins de l'établissement.

D'un point de vue pédagogique, un dispositif d'accompagnement des tuteurs, de visites conseils a été mis en place. Les étudiants n'ont pas été laissés en responsabilité sans conseil des acteurs de la formation. Un groupe de travail s'installe à l'initiative du secrétariat général entre les chefs d'établissement, les universités, les tuteurs, de manière à harmoniser les besoins des établissements, et les attentes légitimes d'un dispositif en alternance comme l'est le dispositif des AED en préprofessionnalisation.

Monsieur Christophe Mauny précise que dans la constitution des moyens d'un établissement du second degré on parle de DHG, « G » qui veut dire global c'est à dire qu'il n'y a plus de fléchage de moyens spécifiques sur des disciplines ou autre. Quand les chefs d'établissement reçoivent leur dotation ils reçoivent une dotation globale avec une répartition en heures postes et en heures supplémentaires. Ce périmètre de la DHG n'est pas des compétences des inspecteurs mais des DASEN et des secrétaires généraux. Le texte prévoyait qu'en troisième année les AED étaient en responsabilité jusqu'à 6 heures. Quand on dote un établissement, on le dote en fonction des besoins du nombre d'heures que l'on doit aux élèves.

Madame Nadette Fauvin retient la mise en place du groupe de travail avec le secrétariat général, les universités et chefs d'établissement. Les interrogations du premier conseil ont déclenché des réflexions à plusieurs niveaux : académique mais aussi national.

Madame Valérie Munier se place dans une logique de formation pour insister sur l'argument leur permettant de voir des établissements différents et des niveaux différents. C'est un dispositif de préprofessionnalisation et cela semble pertinent dans un processus de formation.

Madame Louise Nyssen commence par remercier le travail de Messieurs Christophe Mauny et Marc Rosenzweig qui permet d'envisager des perspectives pour l'année prochaine. Les étudiants de mathématiques en M1 sont aussi quotidiennement accompagnés par les enseignants de la faculté des sciences. La personne qui a abandonné a aussi abandonné son projet de devenir enseignante. Le dispositif a des facettes positives mais il faut être vigilant pour ne pas perdre trop d'étudiants. Une responsabilité de 6 heures en responsabilité en M1 est ingérable car non compatible avec la formation en master 1. En master 2 c'est différent. Ce serait idéal si les AED n'avaient pas la responsabilité entière d'une classe en M1. Il faut réfléchir à des modalités de responsabilité dans des conditions moins lourdes.

Comment va se gérer la situation en M2 d'un point de vue fonctionnel ? Les AED seront gérés comme les contractuels 1/3 temps. Les chefs d'établissement vont avoir du mal à faire la différence entre un AED en M2 et un contractuel 1/3 temps en M2. Il est important de les considérer comme des étudiants en cours de formation.

Monsieur Christophe Mauny partage le même soucis d'accompagnement dans l'entrée dans le métier de ces AED.

5.5 Le prochain conseil

Avant de clore ce conseil, M. Iung tient à remercier Jean-Paul Udave et Brigitte Louichon puisqu'ils prennent leur retraite le 31 décembre 2021. M. Iung les remercie tous les deux pour leur investissement dans la formation des enseignants. M. Iung rappelle qu'après avoir exercé à la DAFPEN, J-P Udave était devenu directeur adjoint de l'IUFM puis directeur de la Faculté d'Education depuis sa création en 2013. C. Iung remercie J-P Udave pour son apport à la formation des enseignants et CPE. De même, C. Iung remercie B. Louichon pour son apport à la formation et à la recherche et rappelle son implication très forte lors de la réalisation de la réponse de l'appel à projet PIA 3 en 2019.

Le 7 janvier 2022 à 16 heures en distanciel

Fin de la réunion 19h45